

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

M-Coat W-1

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Coat W-1 Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Rien de connu.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Mention(s) de Mise en Garde	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Coat W-1 Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué. Aucune attribué.
2.3	Autres dangers	Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	100	63231-60-7	264-038-1	Non classé.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.	100	63231-60-7	264-038-1	Non classé.

3.2 **Mélanges** Non applicable.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rien de connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à Proscrire

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement, nettoyer immédiatement. Éponger les restes de produit puis mettre en lieu sûr. Transférer dans un conteneur pour élimination.

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015




SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

6.4 Référence à d'autres sections Revalorisation ou recyclage si possible.
Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
	Température de stockage	Ambiante.
	Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
	Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant)
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Revêtements / Applications Peinture.

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	
8.1.1	Limites d'exposition sur le lieu de travail	Non fixé.
8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
		
	Protection de la peau	Porter des gants imperméables (NE374).
		
	Protection respiratoire	Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. La substance n'est pas volatile.
		
8.2.3	Risques thermiques Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non applicable. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

Aspect	Blanc - Ambre cire @ 20°C
Odeur	Pétrole dénaturé Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	60 - 95°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>= 341 <= 665°C
Point d'éclair	ca. 317°C
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable; la paraffine et la vaseline brûlent en cas d'ignition.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL: 0.9 UEL: 7
Pression de vapeur	0-20 Pa at 80°C
Densité de vapeur	>5 (Air = 1)
Densité relative	0.79 - 0.94 g/cm ³ (H2O = 1)
Solubilité(s)	Négligeable (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	5.3 - 6.7 log Pow
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Solide cire
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2 Autres informations	Aucun.

10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse n'interviendra.
10.4 Conditions à éviter	Températures supérieures au point de fusion.
10.5 Matières incompatibles	Matière comburante (agent oxydant) (Peroxydes, Chlore)
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Non classé.
Inhalation	Non classé.
Contact avec la Peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé.
Irritation	Non classé.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Not classified.
Toxicité à dose répétée	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Mutagénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non classé comme Polluant Marin.
12.2 Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
12.4 Mobilité dans le sol	La substance peut être adsorbée dans les sols et les sédiments.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2 Autres informations Aucun.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé comme dangereux pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport	Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non classé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non classé

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
15.1.1 Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.
15.1.2 Règlements nationaux Rien de connu.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst. (CAS# 63231-60-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Non classé	Aucun.

LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB vPvT: très Persistant et très Toxique
OECD Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation: il convient d'accorder une importance particulière aux procédures de travail mises en œuvre ainsi qu'à l'étendue éventuelle de l'exposition, car ces deux paramètres permettent de calculer si un niveau de protection supérieur est nécessaire.

Révision: 1.0 Date: 28.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.